

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2023

Définitions

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont proposées par Fanny Ibal (EI sous le régime de la micro-entreprise), domiciliée au 158 rue des Jardins de l'Egratay 01370 Meillonas, et immatriculée au SIRET n° 94980218500015.

Les termes et expressions utilisés dans ce document auront la définition suivante :

- **La Praticienne** : désigne Fanny Ibal (EI sous le régime de la micro-entreprise) en sa qualité de praticienne en soins bien-être pour équidés
- **Le Client** : désigne toute personne faisant appel au service de la Praticienne, détenteur d'un équidé
- **Equidé** : désigne cheval, poney, âne, de tout âge et toute race, pour lequel le Client demande une prestation sur le lieu de détention de l'Equidé.

Art. 1 – Application et informations préalables

L'obligation préalable d'information est à respecter pour tout professionnel. Ces conditions générales de vente reprennent les mentions obligatoires prévues dans les articles R111-1 et suivants du Code de la consommation.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la Praticienne et du Client.

Le Client est tenu de consulter régulièrement les conditions générales de vente, et d'en prendre connaissance avant de procéder à tout paiement. Ce présent document vaut contrat d'adhésion et lie le Client à la Praticienne une fois accepté.

Le droit applicable dans le cadre de ces conditions générales de vente est le droit français, de manière exclusive, en exclusion de tout autre élément d'extranéité pouvant engendrer un conflit de loi ou de juridiction internationale. Seules les juridictions françaises seront compétentes en cas de litige.

Pour pouvoir accéder aux services de la Praticienne, il faut avoir la pleine capacité juridique c'est à dire être une personne physique ou représenter une personne morale, majeure (+ de 18 ans) au moment de la signature du contrat et ne pas être frappée d'une incapacité totale ou partielle.

Pour modifier ou mettre à jour son fichier client ou des données sensibles, la Praticienne peut être amenée à demander une confirmation d'identité, sous la forme la plus appropriée.

Le Client et la Praticienne sont indépendants l'un de l'autre. Le Client et la Praticienne sont donc tous les deux d'accord que l'acceptation de ces Conditions Générales de Vente ne vaut ni un contrat de travail, ni un pacte d'associés, ni un pacte d'actionnaires. Faire appel aux services de la Praticienne ne vaut aucunement fusion, scission ou création d'une nouvelle forme de société. En faisant appel aux services de la Praticienne, le Client n'acquière aucunement de titres, d'actions ou de parts sociales dans l'entreprise de la Praticienne sur la base de cet engagement contractuel (et réciproquement si le Client est aussi un professionnel déclaré).

Toutes les clauses présentes dans ces conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres : la nullité prononcée de l'une ne vaut pas celle des autres, qui continuent de produire leur plein effet. La nullité d'une des clauses ne peut pas menacer la survie du contrat d'adhésion pris entre la Praticienne et le Client.

Art. 2 – Les prestations

Les services proposés par la Praticienne sont dans le domaine du service aux animaux. Les prestations proposées sont :

- **Massage énergétique** : basée sur les connaissances de la médecine traditionnelle chinoise, cette technique manuelle permet un rééquilibrage énergétique profond du corps et de l'esprit de l'Equidé
- **Massage bien-être** : cette prestation permettra de venir travailler le système musculosquelettique de l'équidé. Le massage bien-être relaxera l'Equidé, stimulera la circulation sanguine et lymphatique, et le métabolisme, aidera à la préparation et récupération physique, facilitera l'élimination des toxines. Cette prestation se termine par du stretching.
- **Massage de préparation et/ou récupération physique** : ce massage est idéal pour préparer et récupérer d'une échéance importante, qui aura demandé au cheval un effort particulier.
- **Algothérapie / argilothérapie** : utilisée en complément d'un massage bien-être, l'algothérapie et/ou l'argilothérapie, grâce aux vertus des algues et/ou de l'argile, permettra de terminer le massage en profondeur.

Les prestations proposées par la Praticienne sont d'une durée moyenne d'1h30, sauf pour les massages de préparation physique et récupération physique qui seront d'une durée d'environ 40min. La durée de la séance sera modulée selon les capacités physiques et émotionnelles de l'Equidé, et selon l'application d'algothérapie et argilothérapie (temps de pause). En cas de séance plus courte qu'1h30 afin de respecter les capacités de l'Equidé, l'intégralité de la séance reste due.

Les séances se déroulent sur le lieu de détention de l'Equidé, que cela soit au domicile du Client ou dans une écurie.

Si nécessaire, le Praticienne se réserve le droit de modifier le contenu des prestations, en appliquant des modalités particulières, afin de répondre au mieux aux besoins de l'Equidé.

La Praticienne peut décider de modifier librement ses offres et services pour l'avenir. Il est toujours possible de demander des modalités sur mesure à la Praticienne. Ces modalités particulières peuvent donc être convenues entre la Praticienne et le Client, mais doivent faire l'objet de la validation d'un devis et d'un contrat signé dans le délai fixé entre les parties.

Des informations sur les bienfaits des séances sont disponibles sur le site internet <https://www.fannyibal-bienetreequin.fr/>

Art3. – Les obligations de la Praticienne

La Praticienne s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les réactions fortes de l'Equidé. Certaines manipulations peuvent néanmoins surprendre l'Equidé qui peut avoir des réactions imprévisibles. Ces réactions seront gérées au mieux afin de garantir la sécurité de la Praticienne et celle de l'Equidé.

La Praticienne s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins pour lesquels le Client l'aura sollicité. Lors de la séance, les besoins de l'Equidé seront néanmoins prioritaires par rapport à ceux du Client.

La Praticienne atteste avoir une assurance responsabilité professionnelle et être à jour de ses obligations déclaratives. Le Client peut en demander une copie directement depuis l'adresse mail suivante : fannyibal.bienetreequin@gmail.com .

En plus de ces règles, la Praticienne rappelle que le massage énergétique, le massage bien-être, l'algotherapie et l'argilotherapie ne sont pas des pratiques médicales au sens occidental du terme, ni des actes vétérinaires, ni de l'ostéopathie. Les prestations proposées ne constituent aucunement un moyen de dépistage d'une maladie et ne permettent ni l'établissement, ni le traitement d'une maladie.

Enfin, la Praticienne s'engage à :

- Garantir la confidentialité et l'équité, d'éviter toute dérive sectaire et tout prosélytisme politique ou religieux
- Ne pas poser de diagnostic
- Ne pas prescrire ou conseiller des médicaments
- Ne pas interrompre ou modifier un traitement vétérinaire
- Ne pas critiquer les avis, conseils, diagnostics, prescriptions de professionnels de la santé
- Se former en continu
- Référer à un professionnel de santé compétent lorsque la santé de l'Equidé le nécessite ou qu'un doute est présent

Art.4 – Les obligations du Client

En cas de présence ou de suspicion de maladie contagieuse ou de parasites transmissible dans l'écurie (gourme, herpesvirus, poux, etc.), il est de la responsabilité du Client de prévenir la Praticienne. De même, en cas de gestation, le Client devra en informer la Praticienne et indiquer à quel mois en est la gestation. La Praticienne se réserve le droit d'annuler la séance.

L'Equidé doit impérativement être à jour de ses vaccinations obligatoires. Le Client doit également disposer d'une assurance responsabilité civile pour son Equidé.

Le Client s'engage à dialoguer avec intelligence, à fournir un détail précis de ses attentes afin d'orienter au mieux la prestation que la Praticienne pourra fournir.

Le Client prendra les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de la Praticienne et celle de son Equidé lors de la séance. La Praticienne recommande de prévoir un lieu d'attache sécurisé, abrité du soleil, du vent et de la pluie, non clos et sur un sol stable. Le Client devra privilégier un endroit que son Equidé connaît et où il sera calme, la séance n'en sera que plus bénéfique pour lui.

La Praticienne se réserve le droit de refuser ou d'annuler la séance dans les cas suivants (liste non exhaustive et non cumulative) :

- Les conditions de travail risquent de mettre en danger la sécurité de la Praticienne et celle d'autrui
- La demande du Client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.
- L'Equidé est malade
- L'Equidé n'est pas couvert par une assurance responsabilité civile.
- Voir liste des contre-indications sur le site <https://www.fannyibal-bienetreequin.fr/>

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de la part de la Praticienne, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client.

Pour le bon déroulement de la prestation, les parties échangeront par message, mail, téléphone ou réseaux sociaux pour faire des points ponctuels.

Le Client est la seule personne responsable des faits de son Equidé en cas de blessure, morsure, agression, fuite ou tout autre acte rattaché aux faits de son Equidé, avant, pendant ou après la séance. La responsabilité de la Praticienne ne saurait être engagée pour manque de résultat sur le comportement de l'Equidé faisant l'objet d'une prestation.

Le Client s'engage à verser la somme due au titre la prestation réservée.

La Praticienne et le Client s'engagent réciproquement à respecter une politique de secret et de discrétion professionnelle dans le cadre de cette collaboration, et ne pourront fournir d'informations à caractère privé ou non public concernant l'autre partie.

En cas de différend, les parties restent tenues par cette obligation de secret professionnel et de discrétion, et violent le présent contrat s'ils ont un discours public de nature à porter

préjudice à l'autre partie en cause.

Art5. – Les interdictions de la Praticienne et du Client

Le Client est en droit d'exiger l'annulation et le remboursement de la séance si la Praticienne ne respecte pas les règles fixées.

La Praticienne est en droit de stopper la séance si ces règles ne sont pas respectées. L'intégralité du prix de la séance reste alors dû.

Il est interdit :

- De violer les droits de propriété intellectuelle des supports de prestation de toute nature
- D'enregistrer et diffuser les conversations privées tenues dans le cadre de la prestation
- De nier les besoins fondamentaux de l'espèce ainsi que les besoins propres à l'individu
- De faire preuve de négligence envers les soins vétérinaires nécessaires à l'Equidé
- De faire preuve de violence envers l'Equidé. Est considéré comme acte violent tout acte ne respectant pas les principes d'apprentissage de l'animal ainsi que les actes coercitifs. Les punitions corporelles envers l'animal sont donc de fait banni des séances (les coups de stick, de longe, de licol, de pieds, etc).

Art 6. – Réservation de séance et paiement

Pour bénéficier des prestations de la Praticienne, le Client doit réaliser une demande de réservation par le biais du site internet, d'un numéro de téléphone, d'un mail ou d'un réseau social, pour que cette demande soit prise en compte.

La Praticienne prend ensuite le temps d'étudier la demande et se réserve le droit de refuser une collaboration si les problématiques rencontrées ne sont pas compatibles avec ses capacités ou sont du ressort d'une autre profession du bien-être et/ou de la santé animal, ou en cas de motifs légitimes invoqués, en application de l'article L121-11 du Code de la Consommation.

Avant de procéder à une réservation de séance, le Client est tenu de s'assurer que le service souscrit correspond pleinement à sa demande. Si le Client constate une irrégularité, il doit la rapporter avant la réservation à la Praticienne. Toute réservation est un acte ferme et définitif, et vaut engagement contractuel.

Pour accéder aux services de la Praticienne, le Client devra s'acquitter du paiement correspondant aux prix indiqués au moment de la séance (sauf pour les virements bancaires, qui devront être réalisés avant la séance).

La grille tarifaire est prévue ainsi (prix hors taxes) :

Massage énergétique	75 euros

Formule massage énergétique 4 saisons (4 séances réparties dans l'année, idéalement à chaque changement de saison, payables à chaque séance)	260 euros
Formule massage énergétique Care+ (3 séances rapprochées, payables à chaque séance)	195 euros
Massage bien-être	65 euros
Massage préparation physique OU récupération physique	35 euros
Massage préparation physique ET récupération physique	60 euros
Supplément algorithérapie et/ou argilothérapie (selon les besoins de l'Equidé)	20 euros

Des frais de déplacement seront à prévoir de la façon suivante (à partir de Meillonas (01370)) (prix hors taxes) :

0 à 40km	frais de déplacements offerts
41 à 60km	20 euros
61 à 80km	30 euros
81 à 100km	40 euros
> 100km	consulter la Praticienne

En cas d'incohérence entre le tarif affiché sur le site internet et le tarif sur les conditions générales de vente, le tarif applicable est celui qui figure dans ces présentes conditions générales de vente.

Les moyens de paiement acceptés par la Praticienne sont les chèques, espèce et virements bancaires.

La Praticienne est exonérée de la TVA en application des articles 151 et 293 B du Code Général des Impôts.

La Praticienne s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les tarifs proposés dans le cadre de réductions et les promotions accordées sont définis ou accordés par la Praticienne dans un délai déterminé. Aucun escompte ni acompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Les pénalités de retard sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Le montant des indemnités pour frais de recouvrement est de 40 euros HT.

Art.7 – Propriété intellectuelle

Cette clause est rédigée en stricte application du Code de la propriété intellectuelle.

Tous les droits de reproduction, modification et de diffusion sont réservés. La reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Praticienne. Chaque support de travail et de communication (papier, numérique, électronique, oral...) reste sous la propriété intellectuelle et le droit d'auteur de la Praticienne.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de la réalisation de prestations connexes ou similaires à l'activité de la Praticienne.

Il est strictement interdit au Client de procéder au don ou à la revente des supports que délivre la Praticienne, quel qu'il soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Art. 8 – Report, annulation, droit de rétractation

Toute demande de report de prestation doit être adressée par écrit (par mail, SMS, réseaux sociaux) à la Praticienne, au minimum 2 jours avant la date prévue. Au-delà de ce délai, aucune demande de report de participation ne sera retenue. Dans tous les cas, la prestation restera due.

La Praticienne peut également être amenée à reporter les dates de la prestation. Dans ces cas, la Praticienne s'engage à informer le Client par écrit dans les plus brefs délais et à reporter la séance.

Pour bénéficier immédiatement des services proposés, le Client renonce expressément à l'exercice de son droit de rétractation, prévu par le Code de la Consommation. En application de ces dispositions législatives, le Client ne pourra pas bénéficier du délai de rétractation de 14 jours s'il souhaite commencer la prestation dès la réservation.

Le Client reconnaît, en acceptant ces présentes conditions générales de vente, que la renonciation expresse est la seule condition pour pouvoir bénéficier des prestations avant l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours, lors des accords conclus à distance.

Le Client peut annuler une séance, à condition de prévenir par écrit (mail, SMS, réseaux sociaux) au moins 2 jours avant la date prévue, pour bénéficier d'une annulation sans frais. Pour toute annulation réalisée en dehors de ces délais, l'intégralité du prix de la séance reste due.

Art. 9 – Service Client / Médiation

En cas de réclamation, le Client doit adresser un écrit à la Praticienne. La Praticienne dispose d'un délai de deux semaines pour effectuer un retour par écrit. Si aucune solution proposée ne convient, la Praticienne et le Client s'efforceront de trouver une issue favorable, à l'amiable, avant toute procédure judiciaire.

En cas de litige, le Client s'engage à saisir la voie de l'amiable, avant toute procédure judiciaire. Si le Client est non professionnel (c'est à dire que le Client n'a pas recours aux services en tant que professionnel mais en tant que particulier) peut saisir gratuitement le centre de médiation compétent pour traiter les litiges relevant de la responsabilité de la Praticienne :

CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice)

49 rue de Ponthieu 75008 PARIS

cm2c@cm2c.net

01 89 47 00 14

www.cm2c.net

Dans tous les cas de figure, les différends et litiges doivent rester strictement confidentiels et ne peuvent pas faire l'objet d'une crise médiatique causée par l'une des parties.

Dans le cadre d'un litige, et en l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est celui du ressort de la Cour d'appel de la Praticienne, hors dispositions légales contraires.

Si le Client semble satisfait et afin d'améliorer les services proposés, la Praticienne peut demander au Client un retour statistique sur les prestations à des fins professionnelles (sur ses supports de communication, pour rendre un rapport d'analyse commercial de ses pratiques...).

La Praticienne peut revenir vers le Client, après une prestation, pour lui proposer de remplir un questionnaire de satisfaction client, qui sera utilisé uniquement à des fins

professionnelles, et dans le respect de la politique de protection des données personnelles de ce présent document.

La Praticienne peut diffuser des témoignages vidéo, audios et extraits de conversation entre la Praticienne et le Client, afin de promouvoir son activité, sans dévoiler de données personnelles permettant son identification, sauf en cas d'autorisation expresse de ta part.

Conformément à l'article 9 du Code civil, tous les Clients ont le droit à la protection de leur image, dont leur voix, et leur vie privée. L'utilisation de photographies, audios et vidéos les concernant doit faire l'objet d'une cession de droit à l'image consentie par écrit. La cession des droits d'images à laquelle le Client consent est valable pour 10 ans à compter de son autorisation écrite.

Le droit à l'image cédé vaut sur tous les supports écrits, audios et vidéos nécessaires afin de promouvoir les services réalisés par la Praticienne, réaliser des contenus publicitaires ou de prospection, sur tout support de quelque nature que ce soit. L'exploitation des supports concernés par le droit à l'image est restreinte à l'Union européenne.